

CAPN DU 24 JANVIER 2013

Les réponses de la Direction Générale à notre Déclaration Liminaire :

Situation Générale :

Pour certains points (revendications salariales etc ...), la DG renvoie la balle, comme à son habitude, au niveau supérieur, Ministère ou Fonction Publique.

Promotions :

La Présidente a pris note des craintes de la CGT quant au maintien du niveau des promotions mais elle n'avait aucune annonce à faire sur les emplois ou le plan de qualification malgré l'approche de l'établissement de la liste d'aptitude.

Mutations :

Le mouvement d'avril 2014 reste un sujet délicat à aborder rapidement: il serait en effet réalisé à partir de choix sur départements alors que le mouvement de septembre 2014 sera déjà en préparation sur un choix de RAN...

Mouvement spécifique :

La DG a rappelé les règles à respecter notamment les vraies vacances structurelles et non les anticipations de vacances.

Les postes choisis doivent correspondre aux critères de la note et concernent essentiellement le réseau rural.

La présidente a également reconnu qu'il y avait interaction, dans le « séquençage » actuel, entre ce mouvement et celui d'avril. La CAPN de choix des postes se réunit en effet avant les CAPL d'affectations départementales du mouvement du 1^{er} avril.

Postes proposés au Mouvement spécifique :

41 postes concernant 45 emplois B avaient été proposés par les Directions locales de 24 départements.

Sur cette base, avant l'ouverture de la CAPN, la Direction Générale avait présenté un projet où elle retenait **11 postes concernant 11 emplois sur 8 départements.**

A l'issue des débats l'Administration a retenu **9 postes supplémentaires :**

- ▶ Castillon la Bataille (33)
- ▶ Dormans (51)
- ▶ Rémalard (61)
- ▶ Mont-louis (66)
- ▶ Montmorillon (86)
- ▶ Saint Laurent du Maroni (974), 1 seul emploi obtenu sur les 2 demandés par la direction locale.
- ▶ Larzac (12)
- ▶ Villars de Lans (74)
- ▶ Le Biot (74)

Montreuil, le 14 février 2013

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

Au final, 20 postes concernant 20 emplois de catégorie B dans 16 départements sont retenus pour le mouvement spécifique sur postes du 1^{er} juillet 2013 :

Liste des postes retenus pour le mouvement de mutation spécifique du 01/07/2013			
CATÉGORIE B			
DEPARTEMENTS		POSTES RETENUS	NOMBRE D'EMPLOIS B
1	Ain	Tres Ferney-Voltaire	1
6	Alpes-Maritimes	Tres de La Tinée	1
12	Aveyron	Tres du Larzac	1
20	Hte Corse	Tres de Calvi	1
28	Eure et Loir	Tres de Brou	1
31	Hte-Garonne	Tres de St-Beat-Cierp	1
33	Gironde	Tres de Castillon-la-Bataille	1
38	Isère	Tres de Villars-de-Lans	1
51	Marne	Tres de Anglure	1
		Tres de Montmirail	1
		Tres de Domans	1
52	Haute-Marne	Tres de Chevillon	1
		Tres de Bourmont	1
61	Orne	Tres de Remalard	1
66	Pyrenees-Orientales	Tres de Mont-Louis	1
74	Hte-Savoie	Tres de Le Biot	1
83	Var	Sip de St-Tropez	1
		Tres de Carces	1
86	Vienne	Sip de Montmorillon	1
102	Guyane	Tres de St-Laurent-du-Maroni	1
TOTAL	16 Départements	20 Postes	20 emplois B

Ce choix de postes en vue du mouvement spécifique était ensuite soumis au vote de la CAPN :

<p>Pour : ADMINISTRATION Contre : SOLIDAIRES+FO +CFDT Abstention : CGT</p>

Bien que favorable à l'idée d'un mouvement sur des postes spécifiques, la CGT s'est abstenue car elle considère que d'autres postes remplissant les conditions auraient pu être retenus.



Les élus de la CGT Finances Publiques appellent l'attention des agents souhaitant muter sur un département difficile d'accès, à consulter la liste des postes à pourvoir au mouvement spécifique et à se rapprocher des militants de la CGT.